

**Département de MAINE ET LOIRE**  
**Arrondissement de Saumur**  
**Commune de LA BREILLE LES PINS**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du conseil municipal du 06 novembre 2018**

Convocation du 26/10/2018

Nombre de conseillers en service : 15

Conseillers présents : 10

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 08/11/2018

L'an deux mil dix-huit, le six novembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de novembre sous la présidence de Monsieur Florian STEPHAN, Maire,

**Président : Florian STEPHAN**

**Secrétaire de séance : Armelle PONCET**

**Présents : Florian STEPHAN, Claude LECHAT, Yvonne FREMONT, Marie-Claire VIRIEUX, Isabelle JOREAU, Armelle PONCET, Dominique GIRARD, Roger FRESNEAU, Mireille FOURMOND, Christophe GAIGNON**

**Absents : Emmanuelle PATURAL, Nicolas DAVIAUD, Thierry MARCHAU, Jean-Baptiste ROTTIER, Loïc LAFOURCADE,**

**Bon pour pouvoir :**

---

**DCM 2018-51**

**Défense contre l'incendie-essais poteaux**

Le Maire rapporte que Saumur Agglo propose une convention de mise à disposition du personnel de la Direction des Services Techniques - Service Exploitation auprès de la commune de La Breille-Les-Pins concernant la défense contre l'incendie-essais poteaux.

La prestation comprendra les tâches suivantes :

- o vérification du fonctionnement mécanique :
  - o du jeu de presse étoupe ou joint de tête de poteau,
  - o des boulons de serrage,
  - o du carré de manœuvre,
  - o du joint de pied,
  - o graissage des mécanismes
- o contrôle de la pression statique et contrôle de débit maximum sous 1 bar de pression, conformément à la norme NFS-62200 d'août 2009 qui précise que le débit doit être mesuré à pleine ouverture.

Le service établira un rapport comprenant :

- o l'inventaire des équipements testés,
- o compte rendu des résultats des tests de pesées réalisés,
- o la précision éventuelle des travaux à réaliser sur chacune des bornes, les travaux de réparation, de changement de pièces défectueuses étant à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**DONNE** à l'unanimité des membres présents son accord pour la signature d'une convention entre la Communauté d'Agglomération de Saumur Loire Développement et la commune de La Breille-Les-Pins concernant la défense contre l'incendie-essais poteaux.

**CHARGE** Monsieur le Maire de signer et d'effectuer les démarches nécessaires au nom de la commune pour la convention défense contre l'incendie-essais poteaux.

Pour copie certifiée conforme,  
LA BREILLE LES PINS, le 07/11/2018  
Le Maire,  
F. STEPHAN

Certifié exécutoire par le Maire  
Compte tenu de la transmission  
en Sous-préfecture de Saumur,  
Le 08/11/2018  
Et de la publication 08/11/2018

